

Communiqué de presse

Les ADIL d'Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent

Signature de la charte de coordination des ADIL d'Auvergne-Rhône-Alpes

En présence du préfet de région, de l'ensemble des membres du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et de la directrice de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement), les présidents des 9 ADIL (Agences D'Information sur le Logement) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une charte de coordination le 17 février dernier à la préfecture de région.

Ces agences reçoivent plusieurs milliers de consultants chaque année et assurent un conseil gratuit, indépendant et personnalisé sur le logement. Les ADIL constituent ainsi un outil essentiel d'accès au droit et de prévention des litiges. Elles renseignent les propriétaires comme les locataires sur la question des rapports locatifs. Elles permettent de sécuriser les opérations d'accession à la propriété par une information juridique et financière. Elles couvrent une série de sujets très larges. Les ADIL ont aussi une mission d'observation des pratiques, des ménages et des professionnels. Certaines portent la mission espace information énergie.

Les objectifs de cette charte ? **Une collaboration renforcée pour plus d'efficacité** avec notamment : des échanges accrus, des expertises partagées, des actions mutualisées et une communication commune.

Les ADIL en Auvergne Rhône-Alpes, c'est un service à connaître et à faire connaître.



Au nombre de 9, ces agences - composées de 77 collaborateurs - dispensent chaque année 110 000 consultations juridiques dans 14 centres d'information et 70 permanences réparties sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Les ADIL réunissent l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréées par l'État, les ADIL s'appuient sur le centre de ressources de l'ANIL et offrent un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Contact à Lyon: Du lundi au jeudi de 9h à 18h

ADIL Département du Rhône Métropole de Lyon
9 rue Vauban - 69006 Lyon
04 78.52.84.84 - contact@adilrhone.org - www.adil69.org